Image not found or type unknown

Remboursement prets a la construction

Par **alain**, le **04/05/2012** à **09:00**

Bonjour,

Mon fils a obtenu des prets a la construction pour sa maison fin 2009 ,etant donne qu'il a construi lui meme sa maison le dernier pret a ete ouvert milieu 2010 et n'est solde Mal renseigner on vient de lui dire que les remboursements effectues ne sont que des interets mais nullement du capital.....
Je pense qu'il a mal lu le contrat en signant ..Est ce qu'il peu y avoir un recour, sachant en plus que les prets lui on ete delivres sans que je lui est fait la donnation du terrain (ce que je vais effectuer bientot devant notaire

merci pour vos reponse

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés